RAPPORT ANNUEL

2025



Tél : 05-58-77-19–82
syndicat@rivierescotesud.fr
1b avenue de poun de burry /
40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE
www.rivierescotesud.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT



Jean-Michel Maïs

L'année 2025 marque une étape déterminante pour le Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud. Après plusieurs années de réflexion, de concertation et de travaux, notre syndicat entre dans une nouvelle phase, plus opérationnelle, plus visible et plus ouverte sur son territoire.

L'installation de l'ensemble de l'équipe dans les nouveaux locaux du parc de la Lande à Saint-Vincent-de-Tyrosse en est l'illustration la plus concrète. Ce regroupement sur un site unique favorise le travail collectif, renforce les échanges entre les équipes et offre désormais un lieu identifiable, à la fois outil de travail et à l'avenir un espace de dialogue avec le public.

L'année 2025 est également celle de l'aboutissement de plusieurs démarches structurantes. Les Programmes Pluriannuels de Gestion du Bourret-Boudigau et du Courant de Soustons arrivent à leur terme, permettant d'évaluer les actions menées et de préparer les orientations futures.
Dans le même temps, l'étude SOCLE livrera ses conclusions, fruit d'un travail approfondi mené avec les collectivités du territoire, afin de clarifier les compétences et de renforcer la gouvernance locale de l'eau.

La sensibilisation et la communication restent au cœur de nos priorités. Le programme Educ'Eau poursuit son développement et la seconde édition de la Semaine des rivières, organisée à Saint-Vincent-de-Tyrosse, illustre notre volonté de rapprocher les habitants de leurs rivières, de leurs milieux aquatiques et des enjeux qui les concernent.

Dans un contexte de transition et de défis croissants liés au changement climatique, la force du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud repose plus que jamais sur le travail collectif, la concertation et la solidarité entre les acteurs du territoire. Je remercie l'ensemble des élus, des partenaires et des équipes pour leur engagement constant au service de nos rivières et de l'intérêt général.

SOMMAIRE

03 Edito

04 Le syndicat

08 Etude SOCLE

09 Travaux de l'équipe régie

13 Communication & animation

16 Qualité de l'eau

17 Bassin dessableur

18 Nouveaux bâtiments

20 Nos chiffres

23 Feuille de route pour 2026



ÉDITO

Chers élus, partenaires techniques et financiers et habitants de notre territoire

L'année 2025 s'inscrit comme une année d'aboutissement pour le Syndicat Mixte des Rivières Côte Sud. Elle marque la concrétisation d'une mandature engagée, portée par des élus qui ont su impulser et accompagner la mise en œuvre d'un projet structurant, à la fois ambitieux et cohérent pour le territoire.

Les choix opérés en 2024, qu'il s'agisse de la mécanisation des équipes, de la construction de nouveaux bâtiments ou encore de l'ouverture affirmée du syndicat à la communication et à l'animation, ont pleinement porté leurs fruits en 2025. Fort de ces fondations solides, le syndicat a pu déployer l'ensemble de ses missions dans des conditions optimales et exprimer pleinement son potentiel au service des milieux aquatiques et des habitants du bassin versant.

L'installation de l'équipe dans les nouveaux locaux du parc de la Lande à Saint-Vincent-de-Tyrosse symbolise cette montée en puissance. Ce site unique favorise désormais la cohésion interne, la transversalité entre les pôles et une meilleure circulation de l'information. Il incarne également une volonté forte : rendre le syndicat plus visible, plus accessible et plus ouvert sur son territoire.

Sur le plan opérationnel, l'année 2025 a permis la reconduction des Programmes Pluriannuels de Gestion du Courant de Soustons et du Bourret-Boudigau qui arrivaient à leur terme, offrant un temps supplémentaire pour l'évaluation des actions menées et la projection vers les futurs besoins du territoire. Parallèlement, l'étude SOCLE a livré ses conclusions, fruit d'un travail approfondi de concertation et d'analyse, destiné à clarifier les compétences et à renforcer la gouvernance locale de l'eau.

Cette dynamique s'est accompagnée d'un engagement renforcé en matière de communication, de pédagogie et d'animation. Le programme Educ'Eau a poursuivi son développement, tandis que la seconde édition de la Semaine des rivières, organisée à Saint-Vincent-de-Tyrosse, a confirmé l'intérêt croissant du public pour les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques. Ces temps forts traduisent la volonté du syndicat de partager ses missions, de sensibiliser largement et de favoriser une gestion concertée de la ressource.

Enfin, 2025 marque une étape importante dans l'ouverture du syndicat vers le public. La réflexion engagée autour de l'aile pédagogique des nouveaux locaux ouvre de nouvelles perspectives pour l'accueil des scolaires et du grand public, à travers des actions de sensibilisation, des temps d'échange et des projets éducatifs appelés à se développer dans les années à venir.

À travers ce rapport, le Syndicat Mixte des Rivières Côte Sud souhaite rendre compte d'une année pleine, révélatrice du chemin parcouru et des bases solides désormais posées. Plus que jamais, le syndicat s'inscrit dans une action collective, construite sur la confiance, la concertation et l'engagement, au service des milieux aquatiques, des territoires et des générations futures.



LE SYNDICAT



Le Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud est une collectivité qui oeuvre pour la préservation des milieux aquatiques et qui s'engage activement à sauvegarder et à améliorer la qualité des cours d'eau dans l'intérêt collectif depuis 2001.
Son principal objectif consiste à exercer une compétence de restauration des milieux aquatiques et à assurer la préservation des écosystèmes et le libre écoulement des eaux.

Nos missions

Parmi les missions du syndicat, on retrouve 4 grands volets que sont :

• **La restauration des cours d'eau et de ses milieux** dans le cadre de l'intérêt général et à l'aide de documents de gestion, qui définissent notre mode d'intervention pour la végétation des berges, la gestion des embâcles, le contrôle de plantes exotiques envahissantes aquatiques, la diversification des écoulements lorsque l'homme a modifié l'écoulement des rivières.

· **La pédagogie et l'animation du territoire** pour une meilleure prise en compte par chacun des cours d'eau et des milieux associés.

· **La communication au quotidien**, qu'il s'agisse d'actions de terrain auprès des habitants, d'interventions en milieu scolaire ou encore de vidéos pédagogiques diffusées en ligne auprès du grand public.

· **La gestion des données**, à travers la cartographie et le suivi de l'état de santé des cours d'eau et des zones humides, en collaboration avec de nombreux partenaires, afin de pouvoir évaluer nos actions dans le temps.





Nos valeurs

• **Eco-responsabilité & Engagement environnemental** :
Nos agents sont dévoués à la protection et à la préservation des rivières, des écosystèmes aquatiques et de la biodiversité.

• **Education, Sensibilisation et Bienveillance :**
L'équipe a à coeur de sensibiliser le public et s'efforce d'éduquer et communiquer pour une gestion concertée de la ressource en eau.

• **Partage, Collaboration & Coopération :**
La coopération étroite avec les partenaires locaux, les EPCI, les communes, les habitants ainsi que les organismes environnementaux est une priorité.

NOS COMPÉTENCES

Le syndicat a pour objet la gestion des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants et fonctionne sur le principe de la solidarité de bassin.
Cette compétence comprend les missions définies aux 1°, 2° et 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement qui relèvent de la GEMAPI assumées au titre de l'intérêt général parallèlement aux obligations imposées aux propriétaires.

1° **L'aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique** : Cette mission comprend l'animation de territoire, l'appui technique, les études, la mise en œuvre d'outils opérationnels et les aménagements visant à préserver, réguler ou restaurer les caractères hydrologiques ou géomorphologiques des cours d'eau en accord avec le PPG du Syndicat.

2° **L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau**. Par mesure d'urgence ou pour des motifs d'intérêt général, le syndicat interviendra en accord avec son PPG défini par un diagnostic à l'échelle du bassin versant ou d'une fraction de bassin versant. Son action intègre l'animation de territoire, l'appui technique, les études, la mise en œuvre d'outils opérationnels et les travaux.

8° **La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines** : Cette mission comprend le rattrapage d'entretien, la restauration hydromorphologique intégrant des interventions visant le rétablissement des caractéristiques hydrologiques et morphologiques ainsi que la continuité écologique des cours d'eau, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (végétales et animales) dans le cadre du maintien de l'équilibre des écosystèmes, le suivi de la qualité des eaux, la protection des zones humides et la restauration de zones humides dégradées au regard de leur intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, de leur valeur touristique, paysagère, cynégétique et écologique.
Son action intègre l'animation de territoire, l'appui technique, les études, la mise en œuvre d'outils opérationnels et les aménagements en accord avec le PPG du Syndicat.



Pour mettre en œuvre ses missions, le syndicat est compétent pour mener des études de diagnostic de bassin versant ou de tronçons de cours d'eau concourant à mieux comprendre l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques et les pressions qu'ils subissent pour l'élaboration des programmes d'action.

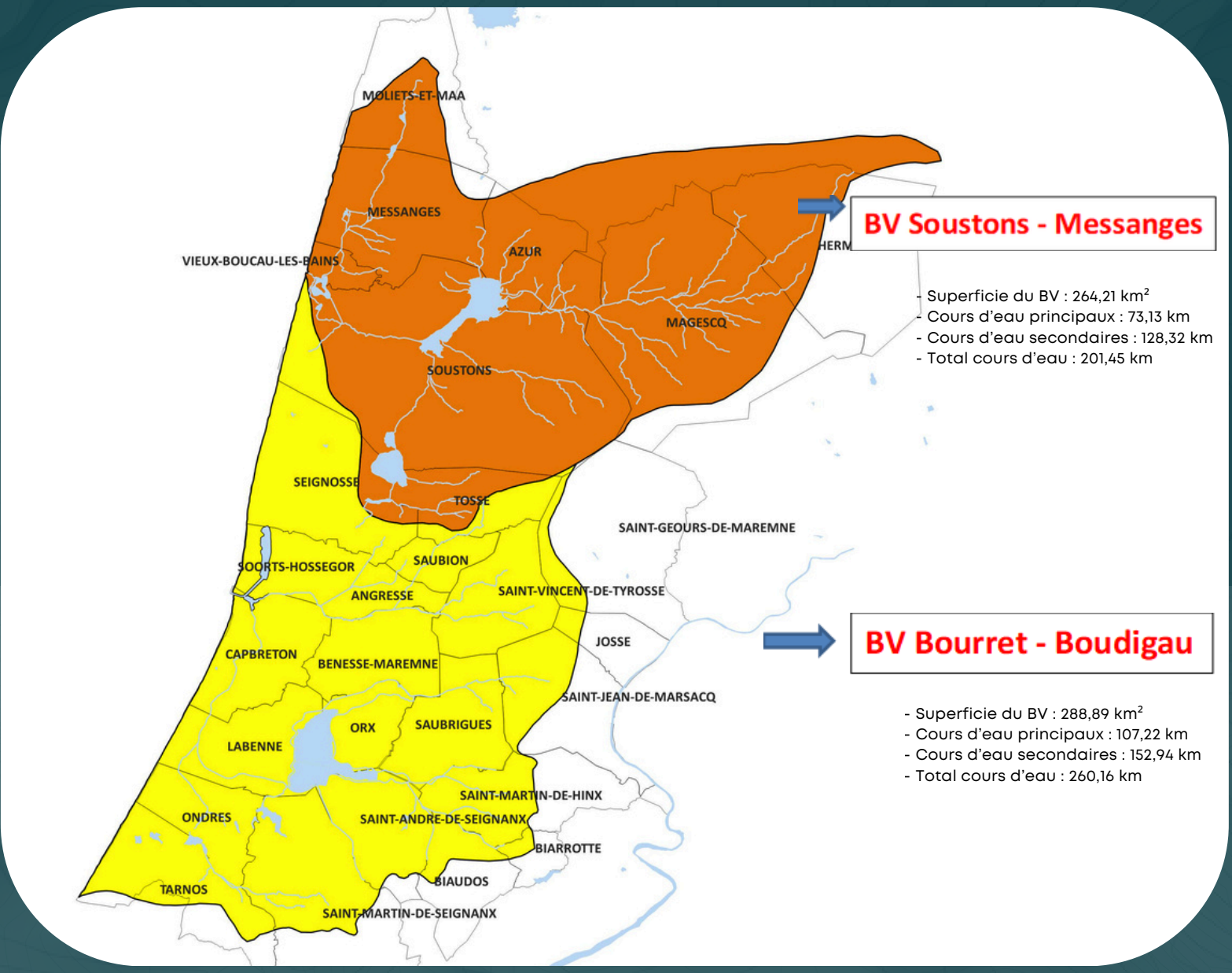
L'objectif du syndicat est d'apporter sa contribution afin de retrouver et de conserver, en application de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), le bon état des eaux en vue de concilier tous les usages existants sur les bassins versants, le suivi de la qualité d'eau s'inscrit dans cet objectif.

Cet objet n'exonère en rien les responsabilités des différents acteurs pouvant intervenir dans ces différents domaines au titre du droit existant, et notamment les riverains en vertu de leur statut de propriétaire (C. env. art. L. 215-14), le préfet en vertu de son pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux (C. env. art. L. 215-7), et le Maire au titre de son pouvoir de police administrative générale (C.G.C.T, art. L. 2122-2 5°)

NOTRE TERRITOIRE

Le SMRCS est un syndicat mixte fermé rassemblant trois collectivités dans le Sud des Landes :

- la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud,
- la Communauté de Communes du Seignanx et
- la Communauté d'agglomération du Grand Dax.



Le territoire sous compétences s'étend sur deux bassins versants principaux :

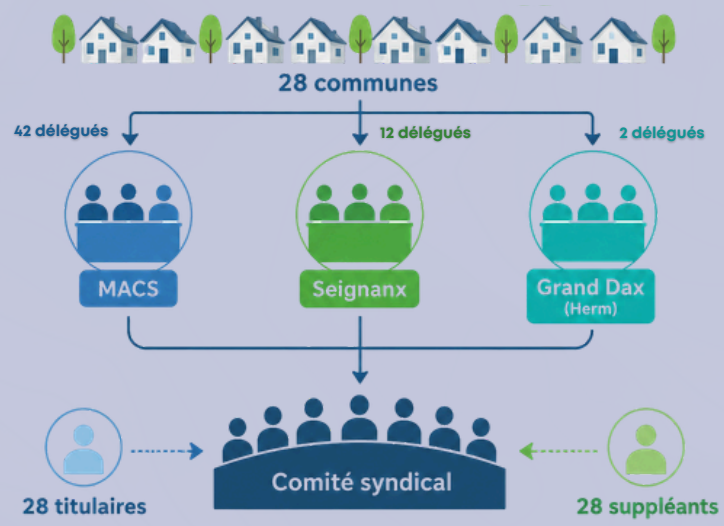
- celui du Bourret – Boudigau et
- celui des Courants de Soustons et de Messanges.

Les PPG des bassins versants Bourret-Boudigau et Soustons-Messanges bénéficient d'arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation réglementaire, renouvelés respectivement jusqu'en 2029 et 2028.

Ces arrêtés permettent au syndicat de mettre en œuvre les actions prévues sur l'ensemble du territoire, y compris sur des parcelles privées dans le cadre de l'intérêt général ou en situation d'urgence.

GOUVERNANCE

Le comité syndical est composé de 28 délégués ...



Président : Jean-Michel MAÏS
1er VP : Patrick LABORDE
2eme VP : Bruno DUBEARNES
3eme VP : Nadine DURU

NOTRE ÉQUIPE



MAGALI COSTA
Directrice

EQUIPE RÉGIE



PATRICE
Agent rivière



ROMAIN
Agent rivière



JULIEN
Agent rivière



SIMON
Agent rivière



LOUP
Technicien rivière



AMANDINE
Assistante de gestion



ANTHONY
Animation & Communication

L'ÉTUDE SOCLE



Saint-Vincent-de-Tyrosse

Suite à la phase d'état des lieux et de diagnostic, ainsi qu'aux ateliers organisés à la fin de l'année 2024, l'année 2025 a été consacrée à la finalisation des différents scénarios. Cette étape a nécessité un important travail de recherche, d'analyse et d'échanges afin de préciser les différentes hypothèses et leurs conditions de mise en œuvre.

Lors du comité de pilotage de juin, les EPCI ont souhaité disposer d'éléments complémentaires avant de pouvoir statuer sur le choix d'un scénario. Il est notamment apparu nécessaire d'approfondir certains aspects financiers et opérationnels afin de mieux apprécier les implications de chaque proposition. La clôture de l'étude a donc été repoussée pour permettre la production de ces compléments.

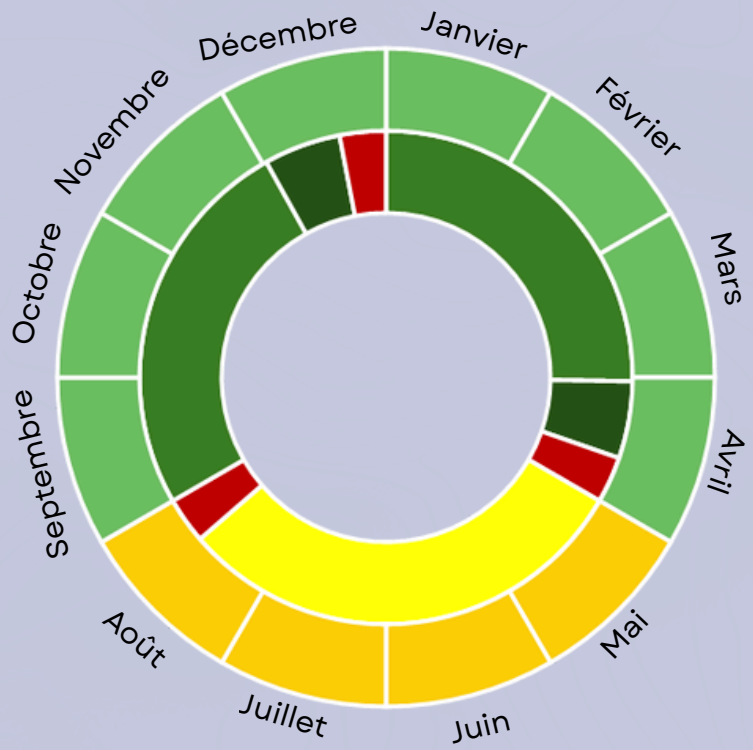
Une nouvelle phase d'échanges a ainsi été engagée entre les EPCI et le bureau d'études Even Conseil. Les éléments fournis ont permis d'affiner l'analyse, notamment à travers des données financières complémentaires et des propositions d'actions plus concrètes, nourries par différents retours d'expériences à l'échelle nationale.

Ce travail permet aujourd'hui de disposer d'une vision plus précise des différents scénarios et de leurs modalités de mise en œuvre, afin d'accompagner les collectivités dans leur prise de décision.

Dans le contexte du renouvellement des instances locales, il a toutefois été demandé au bureau d'études de suspendre temporairement sa mission. Cette suspension doit permettre aux nouveaux élus de prendre pleinement connaissance des conclusions de la démarche stratégique, de s'approprier les différents scénarios proposés et de valider les orientations qui en découlent.

La mission pourra ensuite reprendre afin de finaliser l'étude sur la base des orientations retenues par les nouvelles instances.

RÉPARTITION DES TRAVAUX DE LA RÉGIE



Travaux de restauration
→ soit ~ 50 % de l'année

Travaux de gestion
→ soit ~ 10 % de l'année

Intempéries
→ soit ~ 10 % de l'année

PEEs
→ soit ~ 30 % de l'année

En 2025, les interventions de la régie du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud se sont réparties entre plusieurs grandes missions, en fonction des besoins du territoire et de la saisonnalité des travaux. **Les opérations de restauration des milieux ont représenté près de la moitié de l'activité annuelle**, tandis qu'**environ 30 % du temps a été consacré à la gestion des plantes exotiques envahissantes**, principalement durant la période printanière et estivale. **Les travaux courants de gestion ont représenté environ 10 % de l'activité**. Enfin, **les conditions météorologiques et les intempéries** ont également influencé la programmation des interventions, **représentant près de 10 % de l'année.**







TRAVAUX DE GESTION



En 2025, le Syndicat Mixte des Rivières Côte Sud a réalisé :

- **19,7 km de gestion courante** sur les cours d'eau du Bourret (Hossegor/Capbreton 3,05km), Boudigau (Labenne/Capbreton 12,65 km) et Anguillère (Ondres/Labenne 4km). Gestion annuelle qui permet de conserver les capacités d'écoulement sur les secteurs aval des cours d'eau principaux,
- **13 km de restauration de cours d'eau sur le bassin versant du Bourret - Boudigau s**ur les communes de Saubrigues (4,25km), St Martin de Hinx (7,5km), St Martin de Seignanx (1km), Angresse (0,2km) , ...
- **10,33 km de restauration de cours d'eau sur le bassin versant du Magescq sur les communes de** (Magescq/Herm) .

Les interventions sur le bassin versant du Courant de Soustons et de Messanges se sont concentrées sur la réalisation de la tranche 4 du PPG.

Pour la totalité des cours d'eau à traiter, une gestion raisonnée de la ripisylve et des embâcles par les agents a permis de maintenir un équilibre par le biais d'**interventions sélectives.** Ces actions de gestion sont légèrement plus poussées lorsqu'il s'agit de travaux de restauration; la vision des travaux prend en compte le seul passage des agents sur les 5 années à venir (sauf intervention urgente sur des secteurs à enjeux).

La mécanisation des interventions permet de répondre en régie aux attentes du territoire dans la respect des PPG et des milieux. Elle apporte une souplesse dans la programmation des interventions améliorant l'efficacité de l'équipe et réduisant la pénibilité de certaines tâches.



TRAVAUX DE GESTION
GESTION DES EXOTIQUES

Concernant l'année 2025, l'équipe en régie est intervenue sur la période s'étalant **de mai à septembre** afin d'effectuer **l'arrachage manuel** des plantes aquatiques envahissantes.
Cette année l'ensemble des 4 agents permanents de l'équipe est intervenu sur la période avec le renfort **d'un saisonnier.** Cette configuration a permis de maintenir la pression exercée sur les multiples zones d'intervention de ces dernières années en optimisant le nombre de saisonniers. Les espèces traitées sont essentiellement **la Jussie**, **le Myriophylle du Brésil**, **l'Elodée du Canada** et **l'Hydrocotyle fausse renoncule**.





Courant de Soustons



Ondres

Sur l'ensemble des cours d'eau du BV Bourret Boudigau et le BV du Courant de Soustons l'équipe intervient manuellement sur un total de **57,60 km** de cours d'eau

Durant l'année 2025, les niveaux d'eau plus hauts observés en début de saison, ont provoqué une pousse plus tardive des PEEs aquatiques. L'exondement des atterrissements s'est fait plus tard durant la saison, réduisant le développement des plantes exotiques aquatiques. Les volumes ramassés durant cette année sont proches de ceux ramassés en 2024.

Près de 25.6 m3 de plantes aquatiques envahissantes toutes espèces confondues, ont été extraites du milieu .

Les volumes extraits limités sont en lien avec une stratégie d'intervention manuelle, régulière, très tôt en saison peu impactante sur les milieux et dont l'efficacité n'est plus à prouver. Ce mode d'intervention bénéficie au développement des plantes locales qui participent au contrôle des plantes exotiques envahissantes.

TRAVAUX DE GESTION

MÉCANISATION

La mécanisation se poursuit en 2025 avec l'acquisition d'un broyeur forestier.
La régie rivière peut maintenant réaliser l'ensemble des étapes de restauration. Ces investissements ont entrainé une adaptation des procédures, une appropriation des nouvelles possibilités d'intervention et une montée en charge de la technicité qui peut être déployée.
Le syndicat est en capacité désormais d' intervenir plus rapidement et efficacement sur le terrain,
Cette montée en compétence permet à la fois un gain de réactivité, une meilleure maîtrise des coûts, et une valorisation directe du savoir-faire interne.



Magescq


Saubrigue



Hossegor

COMMUNICATION



En 2025, la communication du SMRCS s'est affirmée comme un véritable outil de médiation et de dialogue autour des enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques. Un accent particulier a été mis sur **la création de contenus vidéo**, conçus comme des supports de vulgarisation accessibles au plus grand nombre et favorisant une compréhension partagée des problématiques du territoire.

Plusieurs interviews de professionnels et de partenaires ont ainsi été réalisées, permettant de croiser les regards et les expertises sur la protection de la ressource en eau. Ces échanges, menés notamment avec un hydrogéologue, la Fondation Surfrider ou encore la Fédération de pêche, ont contribué à nourrir une réflexion collective et à encourager une gestion concertée des milieux aquatiques, en donnant la parole à celles et ceux qui agissent concrètement sur le terrain.





Parallèlement, le syndicat a poursuivi et renforcé sa présence sur les réseaux sociaux, en particulier sur Facebook, **afin de rendre compte en images des travaux et des interventions menés par l'équipe régie**. Cette communication de proximité s'est accompagnée de la production régulière d'iconographies pédagogiques, intégrées à des cycles thématiques dédiés, par exemple, ~~à~~ l'imperméabilisation des sols, ~~à~~ la compréhension des nappes phréatiques ou encore au rôle essentiel des zones humides dans le fonctionnement des écosystèmes et la prévention des risques.

Enfin, l'année 2025 a vu **la création du site internet du syndicat**, conçu pour valoriser l'action quotidienne des équipes à travers une place importante accordée à l'image et à la vidéo, tout en rendant l'information essentielle accessible et compréhensible pour le grand public.

ANIMATION



L'année 2025 a marqué une étape importante dans la structuration et la diversification des actions d'animation portées par le Syndicat Mixte des Rivières Côte Sud. L'accent a été mis sur la création d'outils pédagogiques durables, adaptés aux différents âges et contextes d'apprentissage, afin d'accompagner enseignants, animateurs et médiateurs dans la découverte des milieux aquatiques. T**rois carnets pédagogiques ont ainsi été conçus pour les sorties scolaires et les temps périscolaires**, couvrant les niveaux du CP au CM2 et permettant une approche progressive des enjeux liés à l'eau et à la biodiversité.

En parallèle, **plusieurs ateliers pédagogiques ont été développés et déployés sur le territoire, ainsi que des ateliers de création vidéo menés avec les collégiens de Saint-Vincent-de-Tyrosse**, favorisant l'expression et l'appropriation des thématiques environnementales par les jeunes.





L'année a également été marquée par la diffusion plus large des outils du syndicat, avec **la distribution du jeu de société du SMRCS dans les écoles du territoire** et l'organisation de journées thématiques au sein des communes. **Le programme Educ'Eau s'est poursuivi, notamment avec les étudiants du BTS GEMEAU** du lycée agricole d'Oeyreluy, aboutissant à la création d'un sentier de découverte de l'eau sur la commune d'Orx.

Enfin, en septembre, **un catalogue a été distribué à l'ensemble des écoles publiques du primaire du bassin versant, proposant six ateliers mobilisables pour des interventions en milieu scolaire**, renforçant ainsi l'ancrage territorial et la cohérence des actions d'éducation à l'eau menées par le syndicat.

SEMAINE DES RIVIERES



En 2025, la Semaine des rivières a franchi une nouvelle étape, en s'installant au cœur du parc de la Lande , à proximité immédiate des nouveaux locaux du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud. Ce choix de site a permis de créer un lien direct entre l'action quotidienne du syndicat et un espace ouvert, accessible et convivial, propice à la rencontre avec le public.
Sur l'ensemble du week-end, **près de 350 visiteurs** ont pu découvrir une programmation pensée comme un temps de partage autour de l'eau et des milieux aquatiques. Le samedi soir, le cinéma en plein air a offert un moment fédérateur, tandis que le dimanche a été consacré à une journée à la fois ludique et pédagogique, mêlant concerts, spectacles, animations familiales, foodtrucks, ainsi que la présence de nombreux intervenants et de stands créatifs. Ces propositions variées ont suscité un réel intérêt, en particulier auprès des familles.

Cette seconde édition a confirmé l'ancrage progressif de la Semaine des rivières sur le territoire et l'intérêt croissant du public pour les enjeux liés à l'eau. Forte de cette dynamique, l'équipe du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud souhaite poursuivre et renforcer cette aventure dès 2026, en s'appuyant sur l'implication déterminante de la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse et de ses services, dont le soutien a été essentiel à la réussite de l'événement.





QUALITÉ DE L'EAU



Comme chaque année, le syndicat a réalisé trois types de suivi à l'échelle de son territoire :

Suivi de bassins versants :

Le réseau de suivi du bassin versant comprend **13 points sur le bassin versant Bourret-Boudigau** et **2 points sur le bassin versant du Courant de Soustons**. Ces points viennent compléter le réseau de suivi départemental . L'ensemble des résultats est intégré au réseau de suivi Agence de l'eau Adour Garonne.
Pour 2025, **6 campagnes de suivi ont été réalisées.**
Les prélèvements, mesures in situ et analyses de l'E. Coli sont réalisés en régie.
Des mesures physico-chimiques réalisées en laboratoire viennent les compléter.

Suivi aval des bassins versants du Bourret-Boudigau :

Un suivi du paramètre E. Coli est **réalisé journalièrement** en régie durant la période estivale du **15 juin au 15 septembre** . Les arrivées des cours d'eau Bourret et du Boudigau sont suivies en amont immédiat du port ce qui permet de suivre l'évolution de la qualité de l'eau du bassin versant Sud, et d'en informer les communes côtières en cas de dégradation.

Suivi à la demande :

A la demande des communes ou des partenaires , le syndicat a réalisé des campagnes de suivi de qualité d'eau dans le cadre d'un ciblage plus fin d'une partie du bassin versant.





BASSIN DESSABLEUR



En août 2025, le Syndicat a procédé à l'entretien annuel du bassin dessableur, localisé sur le ruisseau du Lamothe au droit des communes d'Angresse et Benesse Maremne en amont immédiat des Barthes. **Son entretien joue un rôle essentiel dans la gestion des sédiments sur cette zone à faible pente**.

L'intervention, qui s'est déroulée **du 18 au 22 août**, a permis **l'extraction de 900 m³ de sédiments**, rétablissant ainsi les capacités de capture de l'ouvrage pour l'année à venir.





Afin de préserver la faune installée dans le milieu, **une pêche de sauvegarde préventive a été réalisée en amont de l'intervention**, en partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche. Cette opération a permis le sauvetage de nombreuses espèces :

- 341 lamproies
- 44 gardons
- 43 anguilles
- Et d'autres espèces piscicoles d'intérêt.

Soit 14 espèces et au total 707 individus.

NOUVEAUX BÂTIMENTS



L'année 2025 marque un tournant concret dans la vie du Syndicat Mixte des Rivières Côte Sud avec l'installation, dès le mois de juin dans ses nouveaux locaux au parc de la Lande à Saint-Vincent-de-Tyrosse. Ce déménagement a permis de réunir, pour la première fois sur un même site, l'équipe administrative et l'équipe de la régie, ouvrant la voie à une organisation de travail plus fluide et plus cohérente.

La proximité quotidienne entre les équipes facilite les échanges, la circulation de l'information et la coordination des actions, tout en renforçant la cohésion interne. Ces nouveaux bâtiments offrent également des conditions matérielles adaptées aux missions du syndicat, notamment grâce à la possibilité de regrouper l'ensemble des véhicules et des outils techniques sur un site unique, plus fonctionnel et plus lisible.





Au-delà de leur usage professionnel, ces locaux ont rapidement trouvé leur place dans un environnement plus large. Leur implantation au cœur du parc de la Lande a permis au syndicat de s'investir pleinement dans ce site, que ce soit à travers l'organisation de la Semaine des rivières ou par une réflexion engagée sur l'accueil du public. L'entretien du petit ru traversant le parc, la gestion des bassins de rétention et les premiers travaux de réflexion autour des cheminements et des usages participent à faire de ce lieu un espace vivant, en lien direct avec l'eau et les milieux aquatiques.

L'inauguration des nouveaux locaux, fut organisée le samedi 31 mai, marquant un temps fort important pour le Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud.

NOUVEAUX BÂTIMENTS

L'année 2025 a marqué l'entrée dans une nouvelle phase pour le syndicat : celle de la mise en service des bâtiments et de leur appropriation par l'équipe, les partenaires et les visiteurs.









NOS CHIFFRES

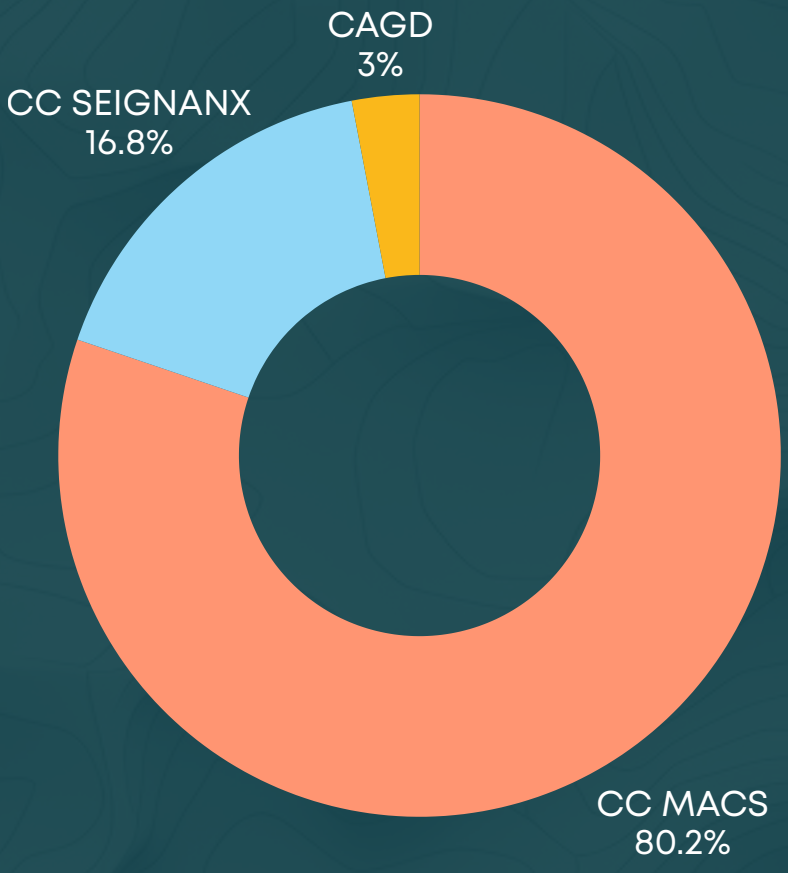
PARTICIPATIONS DES MEMBRES

L'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement est mutualisé.
Les charges sont réparties auprès de l'ensemble des membres du syndicat de la manière suivante :

- **25% au prorata de la population DGF de chaque commune** rapportée à la superficie communale dans le bassin versant relevant de la compétence du Syndicat,
- **25% au prorata de la superficie « corrigée » de chaque commune** incluse dans le bassin versant relevant de la compétence du Syndicat,
- **25% au prorata du potentiel fiscal 3 taxes de chaque commune**, rapporté à la superficie communale dans le bassin versant relevant de la compétence du Syndicat,
- **25% au prorata du linéaire « corrigé » de berges de cours d'eau principaux de chaque commune**

Les charges et les travaux d'investissement font l'objet d'une présentation lors du débat d'orientation budgétaire, et ont fait l'objet d'une présentation aux EPCI.

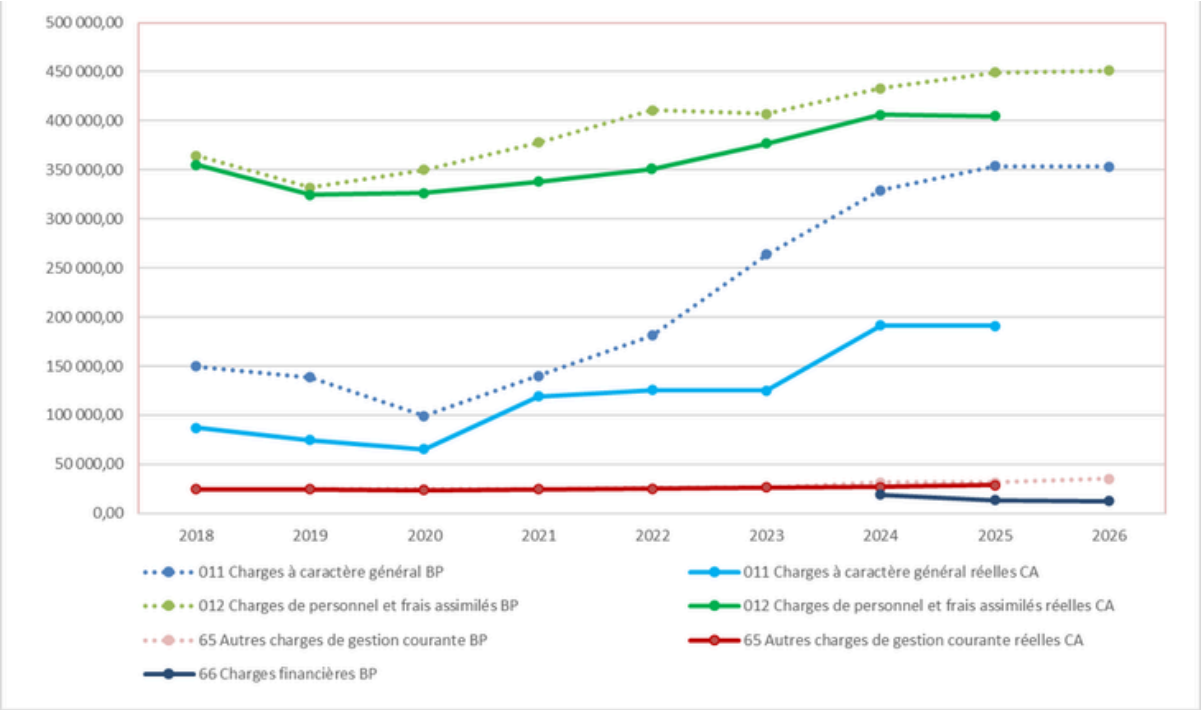
La participation respective de chaque EPCI est la suivante :



NOS CHIFFRES

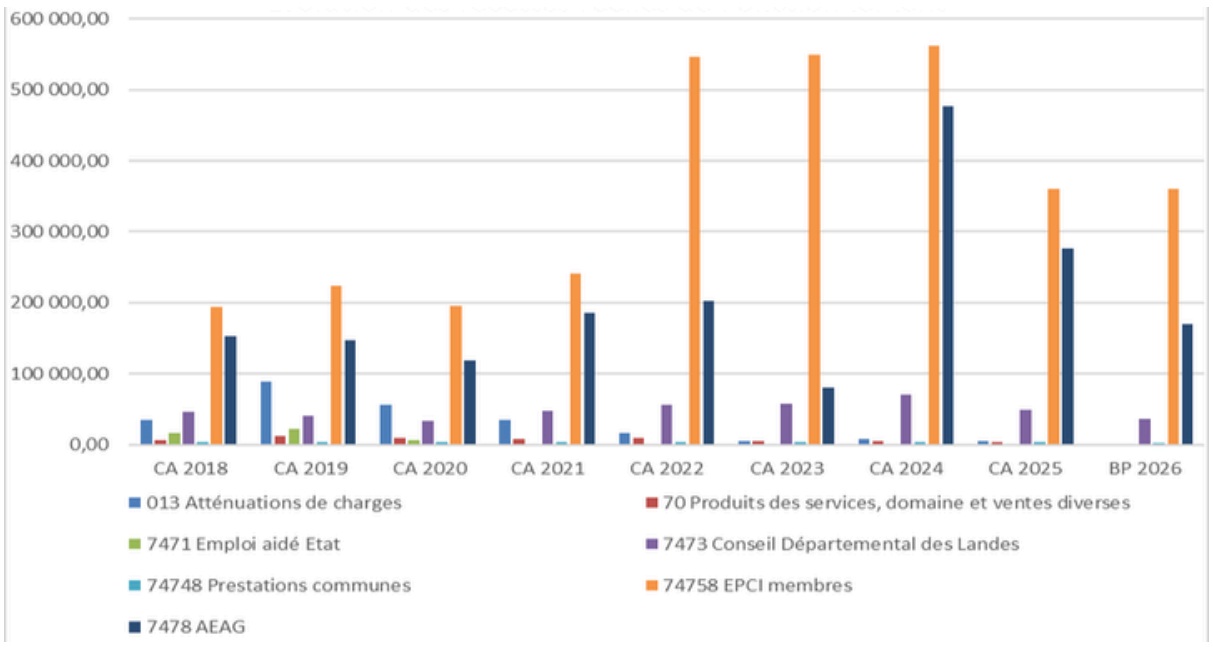
SECTION DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES



Les charges effectives se stabilisent depuis 2024, avec une hausse progressive des charges à caractère général (011) et de personnel (012), notamment due à la titularisation des agents, à la progression des carrières et à l'embauche d'un animateur.
Les dépenses liées aux études (SOCLE), au projet Educ'eau et aux nouveaux bâtiments (eau, électricité, etc.) augmentent, avec un impact plein en 2026.
Les charges financières (66) apparaissent en 2025 avec la souscription d'un emprunt à taux variable indexé sur le Livret A.

ÉVOLUTION DES RECETTES

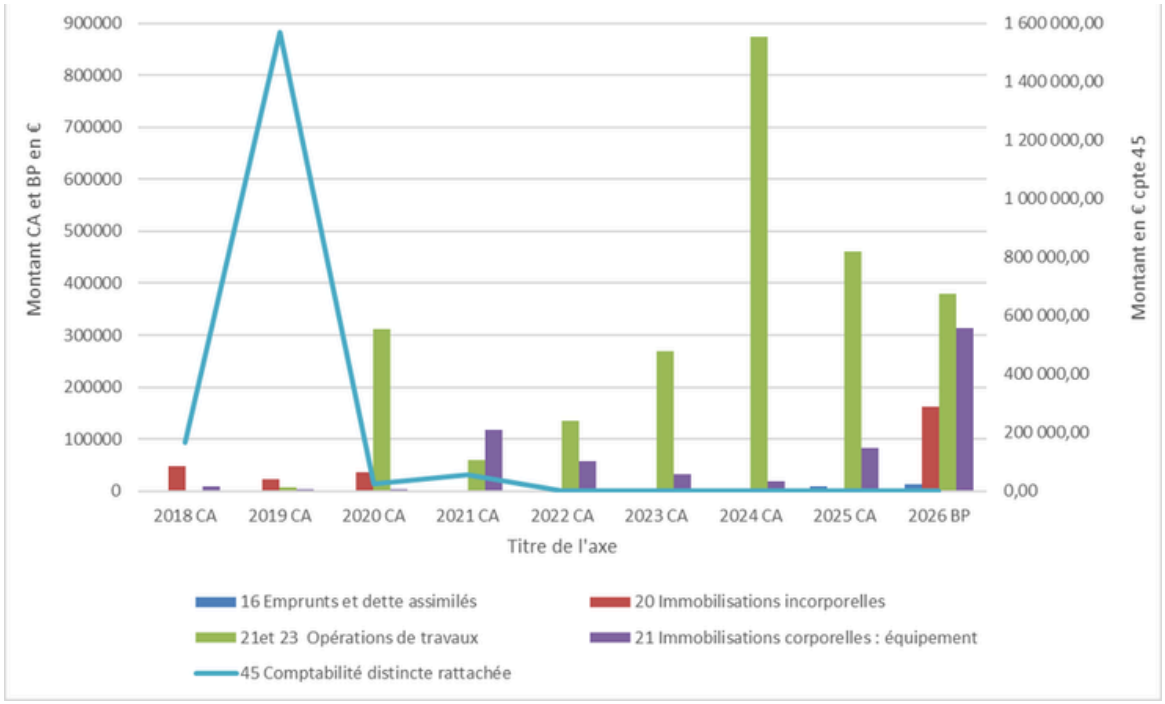


Pour 2025, la participation des EPCI membres reste inchangée et cela depuis 2022. L'AEAG reste le partenaire financier prépondérant et indispensable au fonctionnement du syndicat. Les participations des différents financeurs sont fonction des politiques nationales, régionales et départementales. Une baisse de la participation du département est à noter à compter de 2025.

NOS CHIFFRES

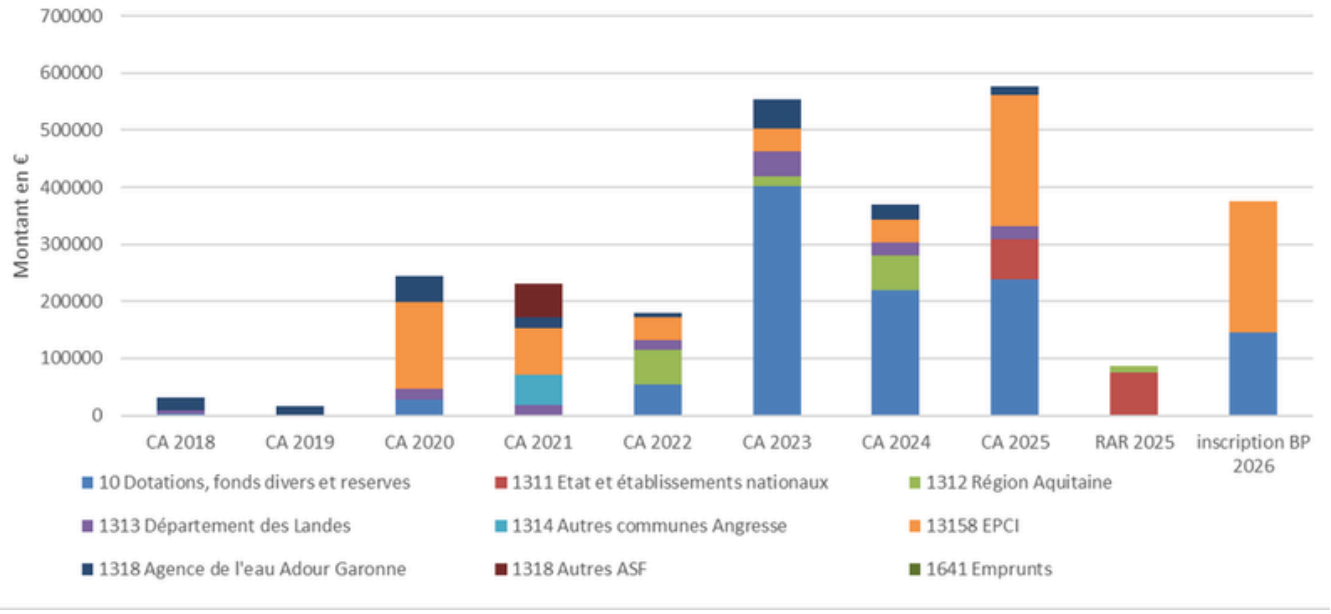
SECTION D'INVESTISSEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES



En 2025, les travaux externalisés du canal Palibe sont réalisés suite au report en 2024. La constructions des bâtiments impactent encore significativement les dépenses.
Une partie du parc de véhicules vieillissant a été renouvelé avec l'achat d'un Duster 4x4. La mécanisation s'est poursuivie avec l'achat d'un broyeur permettant la prise en compte de l'ensemble des travaux de restauration en régie.
Les dépenses en lien avec la souscription de l'emprunt deviennent effectives dès février.

ÉVOLUTION DES RECETTES



Les recettes regroupent les aides des différents financeurs dans le cadre des investissements relatifs aux PPG. En 2025, la FCTVA génère une entrée d'argent conséquente. On notera également l'inscription d'une partie de la cotisation MACS en investissement pour une meilleure visibilité.

FEUILLE DE ROUTE POUR 2026



L'année 2026 s'inscrira dans un contexte particulier, marqué par le renouvellement des équipes municipales et, par conséquent, des instances de gouvernance du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud.
Cette période de transition constituera un moment clé pour assurer la continuité de l'action publique, la transmission des enjeux et l'appropriation des missions du syndicat par les nouveaux élus.

Dans ce cadre, l'équipe du syndicat se mobilisera pleinement pour accompagner les élus entrants, en plaçant la pédagogie et le dialogue au cœur de ses priorités. Un carnet d'accueil à destination des nouveaux élus sera élaboré afin de présenter de manière claire et accessible les compétences, les missions et les enjeux liés à la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques sur le territoire.

Cet outil sera complété par un accompagnement spécifique autour des conclusions de l'étude SOCLE, afin de faciliter leur lecture et leur appropriation dans une logique de gouvernance partagée.

Parallèlement, l'année 2026 marquera une nouvelle étape dans l'ouverture du syndicat vers le grand public, avec la mise en service de l'aile pédagogique des nouveaux locaux.
Ce nouvel espace permettra d'intensifier les actions de sensibilisation à destination des scolaires et des habitants, à travers l'organisation de ciné-débats, d'ateliers pédagogiques, de rencontres et de temps d'échange associant élus, citoyens et acteurs de la préservation des milieux aquatiques.

Enfin, 2026 sera également une année structurante avec le démarrage des réflexions autour du renouvellement des Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) et l'intégration des zones humides , ouvrant un nouveau cycle de co-construction d'actions au service des milieux aquatiques, des territoires et de leurs habitants.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Département des Landes

Tél : 05-58-77-19–82
syndicat@rivierescotesud.fr
1B avenue de Poun de Burry /
40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE
www.rivierescotesud.fr

SMRCS